

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 31 décembre 2018

Création de communes nouvelles au 1^{er} janvier 2019

Six communes nouvelles et un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) nouveau seront créés le 1^{er} janvier 2019 dans le département de l'Isère.

Les communes nouvelles sont des regroupements de communes issus d'un consentement libre et volontaire des élus. Le cadre souple offert par la loi permet aux élus de redéfinir eux-mêmes l'échelon communal, dans sa dimension la plus adéquate pour régler avec efficacité les problématiques du quotidien des habitants.

Les collectivités créées au 1^{er} janvier 2019 sont les suivantes :

Arrondissement de Grenoble :

3 nouvelles communes :

- **Plateau-des-Petites-Roches** qui regroupe les communes de Saint-Hilaire-du-Touvet, de Saint-Pancrasse et de Saint-Bernard-du-Touvet
- **Le Haut-Bréda** qui regroupe les communes de Pinsot et de La Ferrière
- **Chantepérier** qui regroupe les communes de Chantelouve et Le Périer

Arrondissement de Vienne :

2 nouvelles communes :

- **Porte-des-Bonnevaux** qui regroupe les communes d'Arzay, de Commelle, de Nantoin et de Semons
- **Ornacieux-Balbins** qui regroupe les communes de Balbins et d'Ornacieux

1 EPCI nouveau :

- **La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône** qui regroupe les communautés de communes du Pays roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire

Arrondissement de La Tour du Pin :

1 nouvelle commune :

- **Val-de-Virieu** qui regroupe les communes de Panissage et de Virieu

Le département de l'Isère comptera donc désormais 512 communes au lieu de 521, et 18 EPC au lieu des 19 précédents.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38